

Réflexion stratégique sur les perspectives des filières fruits et légumes frais à l'horizon 2025

Préalable : Compte tenu notamment de la diversité des produits de la filière des fruits et légumes frais, le délai donné pour établir un plan stratégique de la filière a été trop contraint.

Dans ce délai, il a été possible d'identifier un certain nombre d'enjeux et d'objectifs ainsi qu'un certain nombre d'actions prioritaires, mais la finalisation d'un plan complet nécessite un temps de concertation plus long.

Les acteurs ont donc décidé de poursuivre la réflexion au cours du premier semestre 2014 pour compléter ce document, notamment en termes d'actions.

I CHIFFRES CLES – ETAT DES LIEUX – CONTEXTE

Chiffres clés :

Surfaces 2012 : 248 000 ha en légumes et 173 000 ha en fruits

Production 2012 : 5,9 Mt de légumes et 2,7 Mt de fruits

Valeur de la production 2012 : 6,4 milliards d'€

Valeur estimée à la consommation : 13,08 milliards d'€

La filière est majoritairement constituée de « TPE/PME », de la production à la distribution, avec une forte intensité de main d'œuvre.

Nombre de producteurs : 32 700 en légumes et 43 000 en fruits

Nombre d'entreprises : 200 coopératives, 300 entreprises d'expédition et d'exportation, 1 250 grossistes ou centrales, 11 900 GMS, 14 600 primeurs.

Emploi : 653 000 emplois, dont 455 000 emplois saisonniers.

La particularité de la filière des fruits et légumes frais est la multiplicité/diversité des espèces (35 légumes, 15 fruits), des conditions pédo climatiques et modes de production, des marchés et circuits/modes de commercialisation.

Dans l'Union européenne, la France est le 3^{ème} producteur de fruits et légumes après l'Italie et l'Espagne.

La balance commerciale française est déficitaire en fruits et légumes frais (-1,82 milliard d'€ pour les fruits et près de -0,71 milliard d'€ pour les légumes en 2012). La majorité des échanges français se réalise au sein de l'Union européenne. Les premiers marchés clients de la France sont l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Belgique. Le principal pays fournisseur de fruits et légumes pour le marché français est de loin l'Espagne.

Contexte :

- Les fruits et légumes frais sont des produits consommables en l'état, périssables, pas ou peu stockables, avec une sensibilité aux conditions climatiques nettement plus importante que pour d'autres filières, jouant à la fois sur l'offre et sur la consommation.
- La concurrence entre espèces est importante, la substitution étant aisée, tant pour le distributeur que pour le consommateur.
- Les entreprises de production sont à forte intensité capitalistique et mettent en œuvre des savoirs faire de haute technicité (agronomie, climat, protection des cultures).
- L'ensemble des entreprises, et notamment celles de production, sont très utilisatrices de main d'œuvre.
- L'offre au stade de détail est multiforme, (vente directe et autres formes de circuits de proximité, commerce de détail spécialisé, en magasin de petite dimension (primeurs et cours des halles), sur les marchés ou encore selon des formules récentes de « supermarchés de produits frais », jusqu'à la vente en GMS),
- Le potentiel français de production de fruits a reculé celui des cultures légumières s'est maintenu en profitant des améliorations des techniques de production (récolte mécanique, cultures sous abri) et de transformation.

Tendances

Les données de production de fruits et légumes montrent que la valeur est fluctuante. Une année peut ainsi être une très mauvaise année, en termes de prix, avec une campagne de printemps (voire été) perturbée par un mauvais temps persistant ou autre, la suivante peut être bonne, très bonne ou mauvaise. Dans ce contexte, il est difficile de considérer qu'il y a un développement de la production et/ou de sa valeur. Le calcul de moyennes triennales sur les mêmes données montre que la valeur de la production est assez stable.

Sur le marché national, on observe une érosion de la consommation des produits frais sans doute au profit de la consommation de fruits et légumes transformés (plus de compotes, de légumes surgelés...) en lien avec la diminution du temps de préparation des repas. Comme pour de nombreuses productions le marché français est marqué par la part dominante de la grande distribution et sa pression sur les prix.

D'une manière générale, la consommation de chaque espèce est fluctuante, au gré des combinaisons climatiques. Les produits sont, dans une large mesure, substituables entre eux, le manque de disponibilité et/ou le prix élevé freinant les achats et inversement une offre abondante entraînant en général des prix plus bas et davantage de ventes. Sur longue période, la consommation de certaines espèces s'est développée (tomate) alors que les achats ont reculé pour d'autres produits (endive).

Il existe un marché international pour les produits stockables comme les pommes de terre ou les pommes dont la production mondiale, la consommation et les échanges sont en progression régulière.

Etat des lieux : voir fiche « Atouts/faiblesses-Opportunités/Menaces ».

II - LES ENJEUX

La filière des fruits et légumes frais souhaite développer une stratégie lui permettant de :

- **Maintenir et développer la production pour réduire le déficit de balance commerciale des fruits et légumes ;**
- **Maintenir et développer la part de marché des produits français dans la consommation française :** l'importance pour la filière fruits et légumes d'une consommation nationale constitue un élément clé de la compétitivité de la filière.
- **Redonner de la performance économique aux entreprises**

La compétitivité de la filière fruits et légumes frais dans son ensemble, comme celle des autres filières, dépend de la réduction des écarts de compétitivité avec ses principaux concurrents placés dans un contexte réglementaire différent sur le plan social et fiscal.

Par ailleurs, l'application plus prudente et plus restrictive en France que dans les autres pays de l'Union européenne de la réglementation communautaire en matière de produits phytosanitaires et de normes environnementales constitue une distorsion de concurrence importante pour ces productions.

Mais il existe d'autres axes d'actions qui pourront concourir à atteindre les objectifs que se fixe la filière.

A partir des constats et des buts à atteindre, la filière fruits et légumes frais à identifier les enjeux suivants :

- L'innovation : point clé de l'avenir de la filière fruits et légumes frais ;
- Maintenir la production sur l'ensemble du territoire
- Améliorer la performance économique des acteurs
- Augmenter la consommation de fruits et légumes d'origine France sur le marché national et extérieur.

III – LES STRATEGIES PROPOSEES SELON LES ENJEUX CLES IDENTIFIES

La réflexion stratégique présentée est le résultat de l'expression de la volonté collective de la filière des fruits et légumes frais.

Préalable : Un des points majeurs de la compétitivité à tous les niveaux de la filière fruits et légumes frais est la réduction des écarts de compétitivité avec ses principaux concurrents placés dans un contexte réglementaire sur le plan social et fiscal différents.

En particulier pour la filière fruits et légumes frais l'application plus prudente et plus restrictive en France que dans les autres pays de l'Union européenne de la réglementation communautaire en matière de produits phytosanitaires et environnementale, qui se traduit par des contraintes additionnelles, constitue une distorsion de concurrence importante.

Une harmonisation européenne dans l'application des réglementations est nécessaire pour ces productions échangées au sein de l'Union européenne et pour lesquelles de nombreuses productions d'autres Etats membres sont introduites en France.

A - L'enjeu de l'innovation et de son transfert : point clé de l'avenir de la filière fruits et légumes frais :

Constat :

La valorisation n'est plus dans le champ de la recherche publique.

L'état de la recherche en fruits et légumes en France s'est considérablement dégradé durant les 20 dernières années. L'INRA a réorienté ses travaux sur des approches thématiques d'amont et délaisse l'application qui n'est pas reprise par la recherche privée du fait de la diversité et de la faiblesse des marchés de production des fruits et légumes. Les innovations sous droit de propriété d'entreprises françaises, aujourd'hui, sont pratiquement inexistantes et la quasi totalité des nouveaux produits viennent de l'étranger.

Face à cette situation les procédures de financement de l'innovation ne sont pas adaptées à des formules collectives et collaboratives.

Grâce au CTIFL et au réseau des stations régionales la France dispose d'un réseau d'expérimentation exemplaire, mais qui, faute d'accès de façon précoce aux nouvelles ruptures, ne permet pas totalement d'anticiper les ruptures technologiques et les produits émergents chez nos concurrents.

La faible attractivité du secteur est aggravée par une application plus stricte en France que dans d'autres pays de l'UE de la réglementation en matière de produits phytosanitaires, qui conduit les firmes multinationales à limiter considérablement leur investissement sur le territoire français. Pour éviter que les producteurs se trouvent confrontés à des usages orphelins, le CTIFL et les stations régionales doivent s'investir dans la réalisation d'essais d'évaluation et cela au détriment de la recherche/développement de rupture

Afin d'adapter l'offre au plus près des attentes des consommateurs et de l'évolution des marchés, l'information sur les profils consommateurs, leurs attentes, la substituabilité des produits, l'élasticité des marchés, est plus particulièrement stratégique pour ces filières. En effet, l'amont est caractérisé par un tissu d'entreprises qui n'ont pas les moyens d'investir, comme le font les grands acteurs de l'industrie agroalimentaire, dans le positionnement marketing de leurs produits, la recherche et l'innovation

Objectifs :

Pour préparer l'avenir et développer les filières il convient de réinvestir le champ de la recherche et de l'innovation tant variétale qu'en termes de techniques de production, de mécanisation et de première mise en marché et cela en collectif et en collaboratif.

L'innovation est un point clé de l'avenir des filières, les centres de recherche et d'expérimentation permettent de faire émerger les produits adaptés au goût du consommateur et les techniques en termes, notamment, de pratiques culturales. Ils sont également les supports du schéma de certification variétale du ministère. Ils vont tester l'aptitude des nouvelles variétés avant que celles-ci ne soient mises sur le marché.

Ces centres permettent d'accélérer l'appropriation des nouvelles techniques par les professionnels de la filière, ils sont les seuls lieux où l'évaluation de l'impact économique des nouvelles techniques et innovations est réalisable (mutualisation du risque).

Objectif 1 : Renforcer les outils existants en adaptant les financements aux caractéristiques de la filière :

Actions concrètes :

- Adapter et optimiser les sources de financements de la recherche collective en déplaçant la TFA CTIFL, en adaptant les procédures de financement de l'innovation à des démarches

- collectives et plus particulièrement en intégrant le niveau régional (articulations crédits budgétaires, FEADER et financements professionnels) ;
- Revoir les modalités d'accès des entreprises de production et de première mise sur le marché, quels que soient leurs statuts, aux aides à la Recherche/développement (FUI ; Oseo, crédit d'impôt) notamment dans le cadre des Pôles de compétitivité ;
 - Orienter les axes de recherche en s'appuyant sur les produits et les compétences filières, notamment AOP nationales et SIPMM ;
 - Améliorer le pilotage et l'accès aux informations de tous les acteurs de la filière, en s'appuyant sur des outils existants comme les GIS PICLEG et GIS Fruits.

Objectif 2 : Développer des actions d'identification et d'amélioration de techniques pour satisfaire les clients

Actions concrètes :

- Mettre autour de la table dans un fonctionnement collaboratif tous les acteurs de la filière ;
- Développer les actions de Recherche, Expérimentation, Développement sur l'ensemble des techniques mobilisées par les producteurs pour atteindre une performance économique tout en respectant une exigence environnementale (agronomie, protection des cultures et techniques alternatives, gestion de l'eau, optimisation de l'énergie, ergonomie notamment), qui permettent de répondre aux attentes des clients ;
- Assurer la diffusion des résultats de la R&D notamment sur les coûts de production et l'agro écologie ;
- Travailler les questions d'adaptation des produits au marché avec une approche marketing ;
- Faciliter l'obtention des signes de qualité pour les fruits et légumes frais, notamment en adaptant les procédures au secteur du frais et en réduisant les délais.

Objectif 3 : Développer la recherche et l'innovation pour améliorer les conditions de mise en marché

Action concrètes :

- Prendre en compte la première mise en marché dans les axes de la R&D : développer notamment la recherche sur les nouvelles technologies relatives à la conservation des fruits et légumes ;
- Adapter la réglementation qui ne doit pas être un frein à l'innovation ;
- Faciliter l'innovation pour améliorer l'accessibilité des produits notamment en matière d'emballage et d'usage ;
- Développer des technologies innovantes de multi valorisation des F&L valorisant toutes les fractions, les écarts de tri, les coproduits,

B - L'enjeu du maintien et du développement de la production

Constat :

La compétitivité de la filière, et donc le maintien des exploitations, nécessitent d'harmoniser les règles en matières sociales et de sécurité sanitaire.

Le professionnalisme et de la responsabilité des producteurs français doivent être mieux reconnus.

Face à la question des charges sociales et des distorsions de concurrence au sein de l'UE il est nécessaire de prendre en considération le rôle de création et de maintien d'emploi de la filière des fruits et légumes frais en accordant à ces entreprises l'ensemble des mesures de la politique générale de l'emploi.

Objectif 1 : Favoriser l'harmonisation européenne

Actions concrètes :

- Harmoniser à l'échelle européenne l'application de la réglementation communautaire ;
- Appliquer la reconnaissance mutuelle systématique (mise en œuvre effective de l'article 40 du règlement Européen sur les produits phytosanitaires relatif aux autorisations de mise sur le marché) ;
- Mettre en place des solutions de financement pour traiter la question des « usages orphelins » ;
- Disposer du catalogue des usages actualisé ;
- Faire systématiquement une étude d'impact sur les bénéfices/risques notamment santé et économie d'une décision de retrait de molécule de traitement phytosanitaire ;
- Ne pas interdire d'intrant tant qu'une autre solution adaptée n'ait été trouvée en prévoyant des phases transitoires permettant la durabilité des exploitations et des filières ;
- Mettre en place des conditions réalistes et négociées d'usage des produits phytosanitaires dans la filière (ex : arrêté du 12 septembre 2006).

Objectif 2 : Accompagner les producteurs

Actions concrètes :

- Valoriser les démarches déjà engagées sur les modifications des méthodes de production pour aller vers l'excellence environnementale ;
- Développer l'accès à l'énergie renouvelable individuelle qui permettrait à certains producteurs d'être en autonomie énergétique ;
- Garantir l'accès à l'eau, notamment en favorisant les bassins de rétention d'eau autonomes et gérés par les producteurs ;
- Favoriser les investissements collectifs de traitements des sous et coproduits (unité de compostage, méthanisation,...) en suscitant la mutualisation entre les filières agricoles ;
- Favoriser la mécanisation des exploitations pour l'amélioration des techniques de travail et de récolte ;
- Développer les investissements de modernisation des entreprises de production (serres, endiveries, matériels agricoles spécialisés) ;
- Assurer la diffusion des résultats de la R&D notamment sur les actions coûts de production et l'agro écologie) ;
- Renforcer et rendre plus accessibles les dispositifs de conseil et d'aide à la décision (avertissements agricoles, management, stratégie d'entreprise) ;
- Assurer l'installation et le renouvellement des générations en rendant les métiers plus attractifs, en développant les formations et en développant une politique d'installation, en favorisant la transmission des exploitations.

Objectif 3 : Développer des outils de maîtrise et de gestion des risques et des aléas

Actions concrètes :

- Contribuer à l'élaboration communautaire des outils de traitement des crises, notamment au travers des fonds de mutualisation des risques ;
- En matière de fiscalité rendre encore plus efficaces les dispositions relatives à la dotation pour aléas (DPA) ;
- Favoriser l'accessibilité aux systèmes assurantiels (assurance récolte, revenu, ...) ;
- Contribuer à la création ou au développement d'outils d'assurance récolte ;
- Développer les investissements de prévention des risques et de protections des cultures (filets paragrêle, canon antigel...).

C - L'enjeu de l'amélioration de la performance économique globale des acteurs

Constat :

La filière des fruits et légumes frais a des coûts de production très élevés liés majoritairement aux frais de main d'œuvre qui constituent une charge fixe pour les entreprises représentant 50% à 70% du prix d'un produit.

Les coûts de main d'œuvre sont des charges incompressibles.

Les entreprises de la filière font face à des crises conjoncturelles multifactorielles qui impliquent de mauvais résultats dans les exploitations et donc de mauvais résultats dans les entreprises de première mise en marché. Elles peinent à consolider leur bilan ce qui limite leur résilience et leur développement.

En ce qui concerne les investissements chez les producteurs et les premiers metteurs en marché ils sont importants, la rotation des capitaux est longue et les immobilisations financières engagent sur le long terme.

Objectifs :

Objectif 1 : organiser l'offre pour :

- Avoir la capacité de structurer l'offre commerciale par le regroupement des volumes notamment par le développement d'OP ou d'AOP, et de pôles d'entreprises ;
- Constituer des entreprises permettant de répondre aux attentes de l'aval ;
- Optimiser les moyens (tri, calibrage, stockage, conditionnement, logistique,...) pour améliorer la compétitivité des entreprises ;
- Développer des politiques commerciales (politique de marques, SIQO, ...), ...

Actions concrètes :

- Agir pour le maintien des dispositions spécifiques pour la filière fruits et légumes dans l'OCM unique et l'amélioration des textes d'application notamment pour conforter la sécurité juridique des OP ;
- Traduire dans les politiques publiques l'encouragement au regroupement de l'offre quels que soient les circuits de commercialisation ;
- Traduire dans les politiques publiques l'encouragement à la valorisation de l'image des fruits et légumes ;
- Prévoir une bonification des taux d'aide dans les soutiens aux investissements pour les producteurs en OP.

Objectifs 2 : Soutenir l'investissement au stade de la première mise en marché

Actions concrètes :

Ce point notamment sera développé au début de l'année 2014, dans l'optique de la mise en place d'un fonds d'investissements dans les entreprises.

- Développer de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés ;
- Valoriser au mieux les produits en améliorant leur accessibilité (praticité, image,) ;
- Inscrire les entreprises dans une logique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) ;
- Conforter des politiques publiques ambitieuses à l'investissement ;
- Disposer d'outils financiers adaptés aux spécificités du secteur pour conforter les entreprises en renforçant notamment leurs fonds propres ;

- Favoriser le regroupement des entreprises pour obtenir des leaders structurants adaptés aux besoins du marché ;
- Développer les diagnostics stratégiques dans les entreprises ;
- Poursuivre la veille, le repérage et les expérimentations afin d'assurer une parfaite diffusion des informations à tous les stades de la filière par l'amélioration du pilotage des actions ;
- Poursuivre la simplification administrative : guichet unique ; raccourcissement des délais de réponse ;
- Avoir de la lisibilité et de la stabilité réglementaire.

Objectif 3 : développer des liens amont-aval plus étroits pour

- valoriser les démarches des différents acteurs de la filière auprès des consommateurs,
- maintenir la qualité des productions jusqu'au consommateur,
- encourager et accompagner un approvisionnement français,
- veiller au maintien des diversités des circuits de commercialisation.

Actions concrètes :

- Favoriser les relations commerciales équilibrées et pérennes entre les acteurs ;
- Développer des formations professionnalisantes à chaque niveau car le savoir-faire des hommes est essentiel ;
- Encourager le développement et l'utilisation des guides de bonnes pratiques au sein de la filière ;
- Promouvoir des process logistiques et l'utilisation d'emballages adaptés à la mise en valeur et à la préservation de la qualité du produit proposé au client/consommateur, et prenant en compte l'objectif de double performance économique et environnementale de la filière et de chacun de ses maillons.

Objectif 4 : Maintenir et accentuer des politiques collectives dynamiques

Constat : Il faut adapter et/ou maintenir la réglementation communautaire et nationale pour permettre aux interprofessions de continuer à mener des politiques collectives dynamiques, notamment en matière de promotion.

Actions concrètes :

La stratégie, à terme, est de réaffirmer la valeur ajoutée que représentent les démarches interprofessionnelles dans la compétitivité du secteur et mettre à disposition de l'interprofession les outils permettant une action collective, notamment pour contribuer à mieux gérer la demande qui impacte sur l'avenir des filières :

- renforcer le rôle des interprofessions en mettant en place soit la représentation de ces dernières dans les instances de décision ou de concertation (CSO, CNA, etc.) ou prévoir des procédures de consultation pour les domaines relevant des interprofessions ;
- privilégier systématiquement le recours préalable aux accords interprofessionnels avant de mettre en place des procédures règlementées dès que ces procédures concernent le champ de compétence des interprofessions ;
- conforter la représentativité des interprofessions au travers de la reconnaissance de la composition de ces dernières qui doit se faire autour d'organisations professionnelles représentatives ;
- analyser et définir des stratégies interprofessionnelles permettant d'accroître la compétitivité de la filière au-delà des approches spécifiques des organisations composant l'interprofession.
- prendre en compte la spécificité de la filière des fruits et légumes frais en renforçant les associations d'organisations de producteurs « produits » (type AOP nationales).

Objectif 5 : Connaître l'univers concurrentiel

Actions concrètes :

- Mettre en place un observatoire européen du suivi de la production ;
- Développer la prospective et l'analyse économique ;
- Favoriser l'accès à ces instruments économiques comme outils d'aide à la décision.

D - L'enjeu du développement du positionnement sur les marchés intérieur et extérieurs

Constat :

Marché intérieur :

Le secteur des fruits et légumes en France souffre d'un manque de lisibilité de l'offre pour le consommateur. Les Fruits et Légumes apparaissent aux yeux du consommateur comme un ensemble flou. Les caractères différenciant existent pourtant au travers des variétés, les signes de qualité et d'origine, la traçabilité,.... La politique de marque, qui valorise ces caractéristiques et permet une identification n'est pas assez développée. Seules quelques marques ont une notoriété auprès des consommateurs.

La préférence aux produits locaux qui s'exprime souvent dans l'opinion n'est pas mise en œuvre d'une façon efficace en rayons.

Le rapport de force dans les relations commerciales entre offreurs et acheteurs reste trop déséquilibré.

Marchés extérieurs :

Les produits français souffrent d'un manque de compétitivité à l'export notamment à cause des coûts élevés de main d'œuvre mais aussi à cause d'un déficit d'image lié aux faibles investissements en communication.

Malgré une application de la réglementation en France extrêmement prudente en matière d'intrants, les produits français sont trop souvent soumis à des barrières non tarifaires à l'entrée dans un certain nombre de pays, surtout en pays tiers.

La logistique, à la fois en termes de transport et de conservation, est un problème récurrent dans la mise à disposition des fruits et légumes tant en France qu'à l'export.

Le développement de la consommation des fruits et légumes tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation constitue un objectif majeur pour la santé publique et pour le maintien d'activités économiques dans les territoires.

Objectifs :

Objectif 1 : Marché intérieur : Faciliter la mise à disposition de fruits et légumes français en rayon :

Actions concrètes :

- Amplifier les communications positives pour le développement de la consommation de fruits et légumes frais ;
- Faciliter la connaissance d'utilisation et l'accessibilité des produits ;

- Elaborer des présentations en rayons pour garantir la fraîcheur des produits et assurer les conditions d'hygiène ;
- Prendre en compte les attentes des consommateurs ;
- Développer la consommation de fruits et légumes frais en RHD notamment dans la restauration scolaire ;
- Amplifier la mise en œuvre du programme un fruit à la récré.

Objectif 2 : Marché intérieur : Développer la politique de communication

Actions concrètes :

- Mieux valoriser les métiers de la filière et la connaissance des produits par les consommateurs, en obtenant des espaces d'information gratuits sur les chaînes publiques ;
- Permettre un accès privilégié du secteur fruits et légumes frais à la publicité dans les différents supports écrits et audiovisuels en bénéficiant des tarifs réservés aux campagnes d'intérêt national ;
- Modifier les conditions d'accès concernant les programmes courts parrainés sur les chaînes de télévision afin que l'interprofession puisse mettre en place ce type de parrainage.

Objectif 3 : Marchés extérieurs : développer l'exportation

Constat

L'exportation doit se développer et à ce titre le travail pour en faire un débouché régulier doit s'amplifier.

Il convient de souligner que, de plus, l'exportation est un moyen de :

- Fluidification et soutien du marché :

Pour une même espèce, il existe une gamme de produits différents en termes de qualité, aspect, calibre. La diversification des zones de consommation, avec des attentes variées des consommateurs, permet des débouchés pour une large gamme qualitative, années après années, évitant la perturbation d'un marché par l'afflux d'une offre non adaptée.

- Disposer de plusieurs débouchés possibles pour un produit confère aux opérateurs commerciaux une capacité d'arbitrage commercial en faveur des marchés les plus valorisants. Cela engendre un meilleur soutien des prix sur l'ensemble des marchés.

L'exportation nécessite donc un travail de fond sur la compétitivité et la réciprocité des échanges

Actions concrètes :

- Renforcer les actions permettant de lever les barrières non tarifaires (protocoles sanitaires);
- Développer la prospection de nouveaux marchés ;
- Créer ou développer des bureaux commerciaux au sein des pays cibles ;
- Faciliter l'accès à l'assurance crédit à l'export ;
- Renforcer les entreprises exportatrices qui sont souvent des TPE/PME ;
- Développer les relations bilatérales et exiger des accords de réciprocité dans les relations commerciales (Outils de régulation des distorsions de concurrence et barrières non tarifaires), en premier lieu avec les Etats-Unis et le Canada ;
- Optimiser la logistique (ports, rail, transport routier...) en particulier en investissement en froid positif.

<p>Production agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une place importante dans la production européenne : la France est le 3^e producteur de fruits et légumes dans l'Union européenne après l'Italie et l'Espagne. - Une disponibilité hydrique en raison d'une pression modérée des activités humaines sur les ressources en eau : moins de risque de pénurie en France que dans certains pays concurrents tels que les pays du sud de l'Europe (soumis à un climat plus sec) et les pays soumis à une pression urbaine et humaine plus élevée (Pays-Bas, Allemagne, Belgique). - Un temps d'avance dans la maîtrise des produits phytosanitaires en comparaison d'un certain nombre de pays concurrents - Un agrandissement des exploitations qui permet des économies d'échelle - Part des surfaces sous-abri en maraichage importante (meilleure maîtrise de la production, allongement des calendriers) - Un bon niveau de productivité de la main d'œuvre en France - Une faible dépendance de la production française de F&L frais aux subventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Ces quinze dernières années, le potentiel de production français est marqué par le recul des cultures fruitières et le maintien des cultures légumières, ce dernier secteur profitant des améliorations techniques de production (récolte mécanique, cultures sous abri). - Les filières du frais restent fragilisées par des crises conjoncturelles, par la concurrence étrangère et les aléas climatiques et ce malgré les efforts de gestion des marchés entrepris par les acteurs de la filière. - Des coûts de production plus élevés que dans d'autres pays (coût horaire de la main d'oeuvre, coût de l'énergie et retard sur la cogénération pour les serristes, ...) - difficulté à l'exportation sur certains pays du fait de schémas de négociation bilatérale qui ne prennent pas en compte les problématiques non tarifaires. - Un manque de disponibilité/organisation concernant la main-d'œuvre saisonnière. - Un niveau d'exigence de la réglementation phytosanitaire plus élevé en France que dans les pays concurrents - Une recherche collective bien structurée mais manquant de moyens matériels et humains pour être en mesure de proposer des itinéraires techniques de rupture <p>Des soutiens à la Recherche-développement privée inaccessibles du fait de critères inadaptés aux PME du secteur + sujet mécanisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - faiblesse en fonds propres des producteurs et des entreprises de première mise en marché (qui implique mauvaise résistance aux crises, faiblesses des investissements, etc.) ; difficultés de transmission des exploitations.
<p>Distribution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - capacité de réactivité de la distribution sur un grand nombre de points de ventes permettant une diffusion notamment des innovations. 	<ul style="list-style-type: none"> - La dominance de la distribution face à l'atomisation de la production reste une caractéristique de la filière (l'organisation de la production au travers des OP ne concerne qu'environ la moitié de la production (variable selon les produits)) - difficulté à gérer la demande - sous investissements techniques et humains dans les rayons F&L frais . - pertes de parts de marchés en F&L frais en restauration collective depuis une vingtaine d'année.

	OPPORTUNITES (futures, éventuelles) POUR LA FILIERE	MENACES (futures, éventuelles) POUR LA FILIERE
Marché	<ul style="list-style-type: none"> - Un produit dont l'image est positive auprès des consommateurs (arguments santé, 5 F&L/jour...). Le potentiel de progression sur le marché intérieur est important parce que la consommation actuelle est en-dessous des recommandations nutritionnelles, surtout chez les jeunes. - Une réponse à une demande émergente de produits plus locaux : potentiel de progression de la consommation sur le marché intérieur recoupé à une demande croissante de consommation de produits origine France peut être une opportunité. - Malgré des difficultés techniques, des innovations produits attendues, en lien avec l'affirmation des modes de vie actuels et à venir <ul style="list-style-type: none"> - marge de développement du programme "Fruits et légumes à l'école" - hausse de la consommation dans les pays émergents - accords de libre échange entre les Etats unis et l'Union Européenne ou Canada UE (attention vrai en frais, mais dangereux en transformés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un jeu d'acteurs complexe dans la filière F&L frais, qui entraîne des difficultés dans la définition d'une stratégie nationale. - Une fragilité de la gouvernance de la filière face au droit de la concurrence. - Les F&L de certains pays concurrents sont parfois reconnues comme ayant une qualité quasi-équivalente pour un prix plus compétitif : risque potentiel de dégradation du rapport qualité-prix. - Malgré un potentiel de progression de la consommation, des jeunes générations qui mangeront moins de fruits et légumes tout au long de leur vie (modes de consommation variables selon les générations)
Production agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré la croissance économique modérée du secteur, les fruits et légumes restent d'une grande importance pour l'économie française en termes d'emplois (poids social de la filière F&L).et d'aménagement du territoire (zones où seules ces productions sont possibles). - Le développement de démarches énergétiques à l'avenir (exemple de la cogénération) peut être un réducteur de coûts de production pour les serristes. - La déclinaison française de la réforme de l'OCM Fruits et légumes avec la création des AOP nationales, vecteur à terme d'une meilleure organisation économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à fédérer les producteurs - Les différences de politiques et de pratiques sociales et environnementales entre la France et ses concurrents UE et hors UE. - Concurrence, en termes d'utilisation du sol, d'autres cultures plus rémunératrices pour les producteurs (céréales vs légumes de plein champ) <ul style="list-style-type: none"> - Difficile de lutter contre la pression foncière. - Eau
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> - Marge de progression dans la mise en valeur des produits et l'innovation dans l'offre 	

Sources :

- Statistiques douanières / GTA
- Agreste
- Kantar World Panel
- Veille concurrentielle F&L FranceAgriMer 2012